

LA VISITE PRÉALABLE INFIRMIER (VPI)



Mme Aude AMPE – Infirmière en Santé au Travail – SISTEL – Chartres

Mme Anne CHRETIEN – Responsable organisation qualité – SISTEL – Chartres

Dr Annette DUBOIS – Médecin du travail – SISTEL – Chartres

Dr Jean-François GAILLARD – Médecin du travail – SISTEL – Chartres

Mme Christine MAILLARD – Infirmière en Santé au Travail – SISTEL – Chartres

M. Alexandre MEUNIER – Infirmier en Santé au Travail – SISTEL – Chartres

Mme Dominique QUINOT – Infirmière en Santé au Travail – SISTEL – Chartres

Dr Véronique ROL – Médecin du travail – SISTEL – Chartres

Dr Elisabeth VARGA – Médecin du travail – SISTEL – Chartres

Introduction / Objectifs :

Actuellement, les médecins font essentiellement des visites de reprise et pré-reprise au détriment des Examen Médicaux d'Aptitude (EMA). Ces visites, aux situations souvent complexes, parasitées par de la saisie, du recueil et du tri de document, au détriment d'un colloque singulier de qualité, augmentent la charge mentale du médecin.

Le service veut donc renforcer le rôle d'expert du médecin tout en lui permettant de réaliser les EMA.

Méthodologie :

La Visite Préalable Infirmier (VPI) permet au médecin de faire appel aux compétences de l'IDEST pour réaliser une partie de la visite. Le salarié convoqué est reçu par la secrétaire médicale qui recueille les éléments administratifs et réalise les examens complémentaires. Puis il voit l'IDEST qui collecte les éléments médicaux, fait une VIP (visite d'information et de prévention) pour un EMA ou, dans les autres cas, peut élaborer une proposition pour le médecin. Enfin il voit le médecin, qui l'examine, décide de la suite à donner et conclut en signant les documents ad hoc. Notre logiciel métier permet l'enchaînement automatique des visites.

Cette organisation a été présentée en CMT (commission médico-technique) ainsi qu'à tout le personnel du service. Trois médecins volontaires, cinq IDEST et trois secrétaires médicales sont impliqués (deux médecins ont deux IDEST).

Régulièrement, les trois médecins améliorent l'organisation en rédigeant des protocoles de référence.

Résultats :

Lorsqu'il reçoit le salarié après une VPI, le médecin a une vision synthétique de la situation, car les informations médicales sont déjà saisies. Il peut consacrer son temps médical au colloque singulier et à sa prise de décision.

Plus globalement, le médecin peut dans le même temps réaliser des visites qu'il ne délègue pas à l'IDEST.

De plus, le suivi des salariés SIR est assuré diminuant le nombre d'EMA en attente.

Cette prise en charge globale semble satisfaire les salariés qui se disent plus écoutés.

Discussion en rapport avec l'objectif :

La mise en place des VPI nécessite :

- ▶ que le médecin anime et mobilise son équipe autour de la prise en charge globale du salarié et de sa santé au travail,
- ▶ qu'il coordonne la répartition des tâches pour améliorer la prise en charge des salariés SIR, réaliser les EMA dans les délais et alléger les staffs au profit, par exemple, du suivi des préconisations,
- ▶ qu'il s'assure de la montée en compétence des membres de son équipe,
- ▶ que les locaux soient adaptés au parcours du salarié,
- ▶ que la collaboration de l'équipe soit rodée pour que la confiance et donc l'allègement de la charge soit efficiente.

Conclusion :

Notre expérience permet au médecin de renforcer son expertise médicale et la plus-value qu'il apporte en s'appuyant sur les compétences professionnelles des membres de son équipe dans des délégations qu'il a fixées.

Elle confirme une meilleure prise en charge des SIR.

La satisfaction des salariés est suivie par une enquête.

La VPI sera étendue à toutes les visites dédiées au médecin du travail.